



SARL LAMY 3D

15 rue du Golf
03700 Bellerive sur Allier Tél
portable : **06.45.91.07.86**
www.lamy-nuisibles.fr

Ainsi, l'article 17 de l'arrêté ministériel du 9/05/95 fait obligation aux structures de mettre en place un projet de dératisation et de désinsectisation. Ce projet n'est rien d'autre que le contrat de sanitation. En outre, le contrat de sanitation répond également aux exigences des articles 13 et 14 de l'arrêté du 29/09/1997 portant conditions d'hygiène applicables dans les établissements C'est également une exigence des dispositions de l'arrêté du 21/12/2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux établissements recevant du public.

Il faut bien sur respecter les consignes d'hygiène de votre document unique pour la périodicité

Le jeudi 24 octobre 2024 :

Attestation d'intervention

Le cadre réglementaire entourant la mise en place de matières actives rodenticides devient de plus en plus strict. En effet, l'Union Européenne et la France ont statué en interdisant l'appâtage permanent pour l'ensemble des substances actives aujourd'hui présentes sur le marché et utilisées par les prestataires de dératisation. Ainsi, il ne sera plus possible d'utiliser ces appâts chimiques tout au long de l'année sur un site, qu'il soit infesté ou non. Ils ne pourront être appliqués qu'en cas d'infestation avérée. Si infestation il y a, une période de traitement de 35 jours débutera avec inspection des postes d'appâtage par le prestataire tous les 2 à 3 jours pour les souris et 5 à 7 jours pour les rats. Au terme de la période de traitement, tous les appâts devront être retirés.

Pose et fourniture de répulsifs bio pour une année de tranquillité environ

C'est la mise en place d'un protocole de lutte contre ces nuisibles

Nous pouvons donc certifier que cet établissement « Le Petit Graillou »
Situé 9 place des Parsières 63870 Orcines peut permettre une exploitation décente car sans infestation de ces parasites étant une société agréée CEPA (Confédération Européenne des pesticides Appliqués) et membre PROSANE (Chambre Syndicale des industries 3D)

Responsable Gérant Mr LAMY